



**VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS**

Division des examens et concours

**Examens**

VR/DEXCO

n° 3211- 202

Affaire suivie par :

Julien LE RAY

Tél : (+687) 26-61-79

Mél : julien.le-ray@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino  
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 15 JUN. 2024

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,  
directeur général des enseignements

à

Mesdames et messieurs les directeurs de lycée et de  
collège, chefs de centre d'examen.

**Objet :** Organisation de la session 2024 des examens de Nouvelle-Calédonie en contrôle continu.

Les examens de la session 2024 des candidats sous statut scolaire de Nouvelle-Calédonie seront exclusivement évalués par le contrôle continu, et pour les examens qui le prévoient par des évaluations en contrôle en cours de formation (CCF). Il n'y aura aucune épreuve ponctuelle écrite et orale sur convocation de la division des examens et concours. Ceci concerne le CFG, le DNB, le CAP, les mentions complémentaires, le BP, les baccalauréats général, technologique et professionnel (y compris épreuves anticipées de première), le BTS.

Des textes nationaux, décrets et arrêtés d'application arrêteront réglementairement les modalités d'évaluation spécifique de la session 2024 de Nouvelle-Calédonie, le périmètre des épreuves retenues en contrôle continu, les coefficients le cas échéant, pour chaque examen et spécialité; les calendriers exprimés des délibérations de la session de décembre 2024, des commissions d'harmonisation et de publication des résultats sont maintenus; les dates des conseils de classe et de remontées des notes sont ainsi confirmées ; l'application Cyclades de gestion des différents examens demeure l'outil de gestion de l'examen, elle sera en conséquence techniquement adaptée pour le recueil des notes arrêtées en établissement ; les livrets scolaires seront scrupuleusement renseignés.

Les corps d'inspection de Nouvelle-Calédonie vous accompagnent dans la mise en œuvre du contrôle continu et la progression des CCF. Les notes des épreuves sont constituées des résultats obtenus en classe, dans le cadre du contrôle continu, pendant la scolarité, dans les enseignements valorisés à l'examen. Il est donc essentiel de favoriser le retour en classe et de mobiliser les élèves sur un travail régulier jusqu'en fin d'année. En effet, il s'agit d'un système d'évaluation des candidats qui repose sur des évaluations régulières réalisées tout au long de l'année. Les évaluations peuvent prendre différentes formes, telles que des devoirs surveillés, des contrôles en cours de formation, des exposés, des projets, des interrogations orales, etc. Chaque évaluation contribue à la note finale de l'élève dans cette matière ; le recueil des notes est ensuite encadré par l'analyse de commissions académiques d'harmonisation. Pour les examens dont le règlement d'examen exprime des PFMP et stages obligatoires, la réglementation spécifique pour la session 2024 de Nouvelle-Calédonie assouplira la durée requise ; l'inspecteur peut également être saisi de demandes individuelles de positionnement ; les attestations obligatoires et prérequis spécifiques de quelques spécialités (R408, CACES...) demeurent exigés.

Les candidats individuels, les candidats des établissements hors contrat non habilités au CCF, ne sont pas concernés par les présentes modalités de contrôle continu ; ils seront invités à subir les épreuves ponctuelles à la session de remplacement de fin février 2025. Les candidats de Wallis et Futuna, les candidats du lycée français Le Clézio de Port-Vila (AEFE) seront accueillis en session traditionnelle sous la gestion d'une autre académie pilote qui sera prochainement mobilisée.

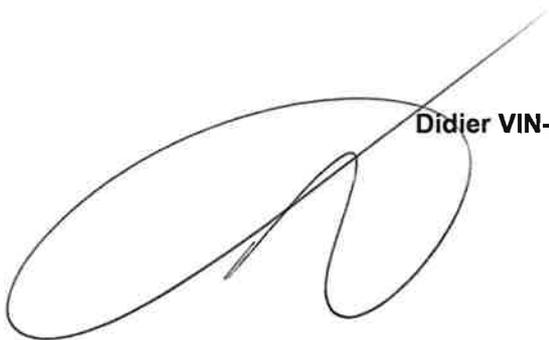
Il n'y aura pas de session d'examen du brevet d'initiation aéronautique et du brevet d'initiation à la mer en 2024.

Le relais en Nouvelle-Calédonie des sessions nationales 2024 du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion et du diplôme d'expert-comptable sont maintenues.

La session particulière de septembre 2024 de la certification par la voie de la VAE des diplômes professionnels et des BTS est maintenue, par étude du livret 2 de compétences lors de l'entretien oral.

En conclusion, j'invite tous les établissements, centres d'examen, à rassembler, dès que possible et en fonction des situations, les conditions propres au retour des élèves en classe d'examen, à programmer les évaluations régulières attendues ; afin de stabiliser les bases de candidatures aux examens, vous voudrez bien également vous rapprocher de la division des examens et concours pour signaler systématiquement tout mouvement de candidat, les départs définitifs hors académie, les transferts entre établissements en Nouvelle-Calédonie et toute problématique spécifique nécessitant conseil ou intervention.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour assurer la mise en œuvre de ces modalités d'examen et participer à l'exigence de qualité de la collation des diplômes nationaux.



**Didier VIN-DATICHE**